



BP 2016

ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Objectifs de gestion :

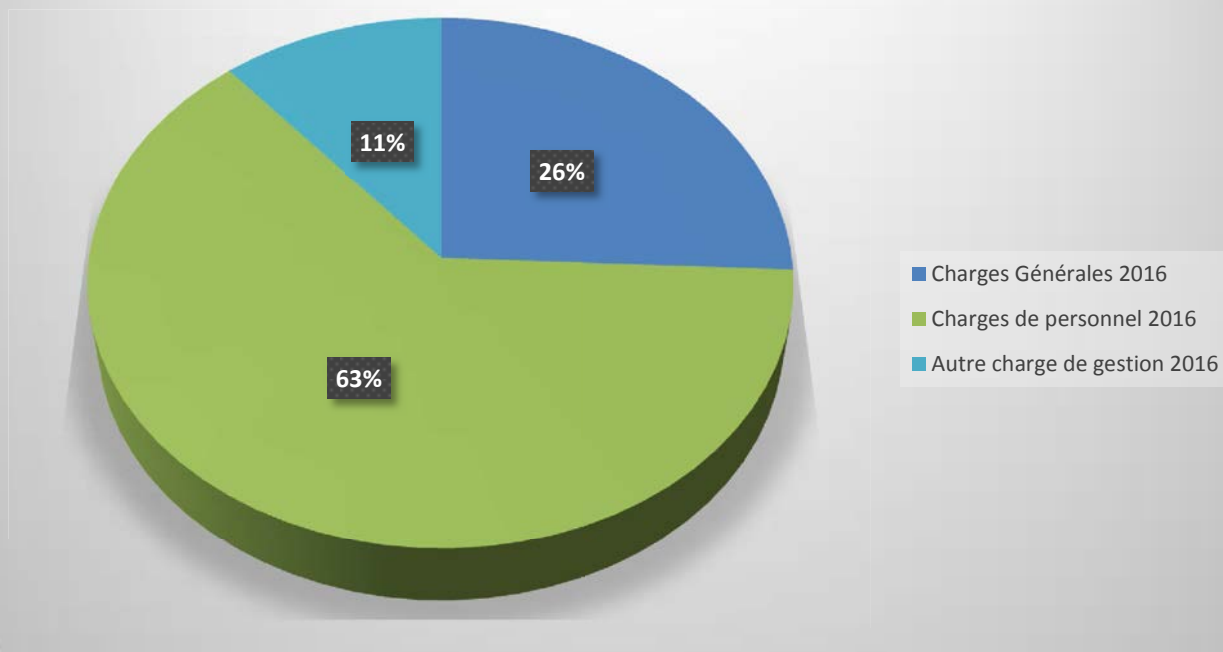
- Faire des économies de gestion et réaliser le maximum d'études en régie pour limiter les dépenses d'investissement ;
- La participation par habitant des EPCI sera en baisse de 4% en 2016 par rapport à 2015, soit 2,06 € par habitant.

Fonctionnement :

Des économies seront réalisées sur les dépenses de gestion en 011 ; néanmoins la totalité du chapitre 011- dépenses à caractère général- sera en légère hausse du fait de la majoration des crédits pour la communication et la concertation et du coût des honoraires en particulier de juristes pour assurer la sécurité juridique du Syndicat et traiter des contentieux en cours.

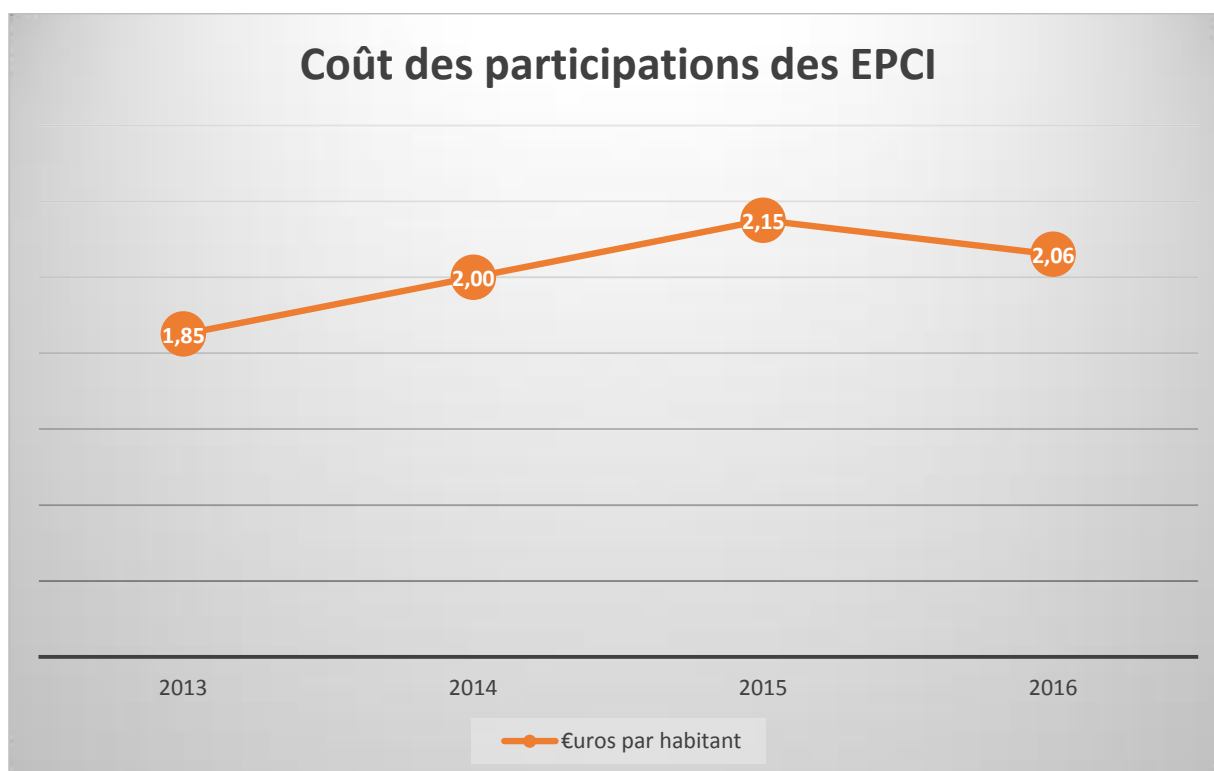
Les charges de personnel seront en hausse du fait de l'accroissement du nombre de chargés de mission en 2016 pour la révision du SCoT, la communication et la concertation ainsi que du fait de la réorganisation en cours de l'administration et de la gestion du syndicat.

Représentation des charges générales 2016 du Syndicat Mixte



La recette des participations des EPCI sera en baisse par rapport à 2015 (580 500€ en 2015), **s'élevant à 556 200€** en 2016. Ce montant est ventilé entre les EPCI sur la base des clés de répartition définies par les statuts et d'une participation par habitant de 2,06 € soit :

Coût des participations des EPCI



**SUIVI DES PARTICIPATIONS DES EPCI 2016
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS**

EPCI	Participation € 2016 2,06/habs	Taux Participation en %	Différence 2015 =>2016 €
CABM	238 721.04	42.92	10 429.56
CAHM	152 676.90	27.45	6 670.35
C.C. La Domitienne	56 899.26	10.23	2 485.89
C.C. Sud-Hérault	37 265.40	6.70	1 628.10
C.C. Pays de Thongues	22 526.10	4.05	984.15
C.C. Orb et Taurou	15 295.50	2.75	668.25
C.C. Avant Monts Cœur d'Hérault	32 815.80	5.90	1 433.70
TOTAL	556 200	100	-24 300.00 €
Par habitant	2.06 €		2.15 soit -4% en 2016 = 2.06

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2015, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2016, d'abonder le chapitre des dépenses imprévues et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	151 727.00	Participations des EPCI (74)	556 200
Charges de Personnel (012)	373 000.00	Excédent de Fonctionnement	176 777.66
Autres charges de gestion (65)	66 000.00		
Dépenses imprévues (022)	50 000.00		
Virement à la section d'investissement (023)	54 650.66		
Opération d'ordre entre section (42)	37 600.00		

Investissement :

Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2016, auxquelles s'ajoutent des dépenses pour les licences et du mobilier. Elles comprennent également des crédits pour doter le Syndicat des outils de communication et de moyens informatiques permettant de répondre à ses objectifs 2016.

Elles seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissement reportés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etudes	150 000.00	FCTVA	3 197.30
Licences	80 000.00	Opérations d'ordre – transfert entre sections	37 600.00
Matériel informatique	5 000.00	Résultat d'Investissement Reporté	280 974.21
Mobilier	5 000.00		
Compte de transfert « réserve »	136 422.17		

Une partie des excédents d'investissement reportés est inscrit en compte de réserve et permettra de financer la plus grande partie des études prévues pour 2017 dans l'autorisation de programme.